



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TÈNE

CONSEIL GENERAL

**Séance extraordinaire du jeudi 21 février 2013 à 19 h 30
à l'Espace Perrier, salle « La Tène »**

C o n v o c a t i o n

Ordre du jour :

Partie officielle :

Présentation de la plateforme Internet Echotène – dématérialisation et mise à disposition électronique des documents concernant les séances du Conseil général et des commissions

Partie officielle :

- 1 Appel
- 2 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 15 novembre 2012 et de la séance ordinaire du 13 décembre 2012
- 3 Programme de législature et planification financière 2013/2017
- 4 a) Présentation des véhicules du service de voirie
b) Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 199'000 francs pour l'acquisition et la modernisation de divers véhicules et machines du service de voirie
- 5 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 67'000 francs pour divers travaux au collège Billeter
- 6 Proposition du 5 février 2013 des conseillers généraux Daniel Jolidon (ELT), Alain Maurissen (PSLT) et Michel Planas (ELT), au sens de l'art. 65 du Règlement général de commune, concernant une demande de subvention extraordinaire de 95'000 francs en faveur du Groupement des associations et sociétés locales (GASL)
- 7 Motions et propositions
- 8 Interpellations et questions
- 9 Lettres et pétitions
- 10 a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
- 11 Divers

La Tène, le 1^{er} février 2013

CONSEIL GENERAL

Annexe(s) : documentation usuelle

Rappels :

Extrait art. 47¹ du Règlement général de commune : Empêchement

¹ Un-e membre du Conseil général empêché-e d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du ou de la président-e.

Afin de réduire le temps employé à la rédaction du procès-verbal de la séance, les intervenants sont aimablement priés de remettre leurs notes à la rédactrice de ce dernier (commune.la-tene@ne.ch).